



ACCES A LA JUSTICE ET A LA REPARATION POUR LES VICTIMES DE VSBG,
Y COMPRIS LES VIOLENCES SEXUELLES LIEES AUX CONFLITS, EN TANT
QU'ELEMENT CLE DE LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITE

13-15 Mai 2019

Windsor Golf Hotel and Country Club, Nairobi-Kenya

Présenté par: Amb. Eliane Berthe Mokodopo

Directrice du programme Genre, Femmes et Enfants

Secrétariat Exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs





PLAN DE PRESENTATION

1. Cadre Normatif de la CIRGL concernant les VSBG
2. Etat des lieux
3. Réalisations
4. Défis et contraintes
5. Leçons apprises
6. Solutions préconisées par les EM
7. Recommandations
8. Conclusion





1. Cadre Normatif de la CIRGL sur les VSBG

- La Déclaration de Dar-es-Salaam (2004) (Point 27)
- Le Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la RGL (2006)
- Le Protocole sur la Prévention et la Répression de la Violence Sexuelle à l'égard des femmes et des enfants (2006)
- Le Protocole sur la non-agression et la Défense Mutuelle
- Le Protocole sur la Coopération Judiciaire
- La Déclaration de Goma sur les VSBG (2008)
- La Déclaration de Kampala sur les VSBG (Décembre 2011)
- Le Communiqué Final des Ministres du Genre et de la Justice (Kinshasa-Juillet 2012)
- Les Décisions des Sommets et des réunions du Comité Interministériel régional (RIMC)





1. Cadre Normatif de la CIRGL sur les VSBG (suite)

Quelques Dispositions Clés de la Déclaration de Kampala	
Prevention des SGBV (6 Décisions)	Lutte contre l'Impunité (3 Décisions)
<i>Engagement des EM à mettre en œuvre le Protocole de la CIRGL sur la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants (Décision 2)</i>	<i>Création/Renforcement des Cours, Sessions et Procédures spéciales pour accélérer les cas de VSBG au niveau de la Police et de la Justice (Décision 8)</i>
	<i>Création de mécanismes pour enquêter et poursuivre les crimes de violences sexuelles (Décision 9)</i>
Appui aux survivantes (3 Décisions)	Résolutions Générales (7 Décisions)
<i>Création/Mise à l'échelle des services holistiques de prise en charge des survivantes (Décision 11)</i>	<i>Mise en place du Centre de Formation Régional de la CIRGL sur les VSBG (RTF) (Décision 14)</i>





2. Etat de la prévalence des VSBG dans les EM

Etat de la prévalence des VSBG dans les Etats membres

La violence sexiste est fréquente dans la Région des Grands Lacs qui est réputée être la 2^e région la plus dangereuse au monde.

Par ordre décroissant nous pouvons classer les pays comme suit en terme de prévalence.

1. République Démocratique du Congo, RCA
2. Soudan, Burundi
3. Angola, Soudan du Sud, Republic du Congo
4. Zambie
5. Rwanda, Tanzania, Ouganda, Kenya

Les principaux acteurs de la violence pendant les conflits en 2018

- Groupes terroristes
- Groupes rebelles
- milices armées
- les forces de l'ordre





2. Etats des Lieux

- Fréquence et recrudescence des crimes de violences sexuelles notamment en période de conflit où le viol est devenu une arme de guerre (notamment durant le génocide au Rwanda, les guerres en DRC)
- Toutefois, la majorité des cas de VSBG sont commis par les partenaires intimes ou membres de la communauté, ainsi les violences domestiques restent également un problème majeur dans les EM de la CIRGL (Source: Rapport C. Meloni, 2017)
- Des taux très bas de rapportage des cas de VSBG
- Persistance de l'impunité dans les Etats membres





3. Réalisations

Des efforts ont été consentis par les EM, mais ces efforts sont encore timides

Adoption et mise en application de lois spécifiques

- Angola, dispose d'une loi sur la violence domestique
- Burundi, RCA, RDC, Kenya, Rwanda, Zambie ont des lois spécifiques sur les violences sexuelles
- La RCA et la RDC doivent réviser leur législation en vigueur en vue d'élargir l'éventail des crimes énumérés et d'en renforcer les sanctions

Existence du Code pénal et du Code de procédure pénale dans tous les Etats

- Angola, Burundi ont mis en place de sessions et/ou chambres spéciales, des audiences foraines, audiences spéciales au niveau du Parquet
- La RDC a créé des tribunaux itinérants pour traiter des cas de VSBG
- Burundi, RCA, République du Congo, RDC, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zambie disposent des Codes de procédures pénales dont certains ont été révisés (Burundi)
- L'Ouganda a mis en place une Politique spécifique sur les VSBG





3. Réalisations (suite)

Formations spécialisées

- Formation des magistrats, juges, OPJ, Officiers de l'armée, Journalistes en VSBG au niveau du Centre régional de Formation de Kampala
- Formation des formateurs dans les 12 Etats membres de la CIRGL

Assistance et réparations pour les victimes

- Burundi, Rwanda, Zambie, Kenya ont installé des centres de prise en charge holistique intégrée (médical, psychosocial et juridique) ou «guichets uniques»
- Existence de cliniques juridiques en RCA, au Congo et dans l'est de la RDC
- Un Centre de réhabilitation des auteurs de crimes de VSBG mis en place en Angola
- Un système d'alerte précoce pour faciliter la dénonciation et la documentation des cas de VSBG et accélérer les poursuites des auteurs (Angola, RCA, RDC, Kenya, Rwanda (ligne verte) Soudan
- RCA a créé une Unité Mixte d'intervention rapide et de répression des VSBG





3. Défis et Contraintes

- **Liée à la Réponse au VSBG:**
 - Lacunes au niveau du cadre juridique, insécurité persistante, manque de moyens financiers, manque de coordination, manque de professionnalisation;

- **Liée à l'accès des victimes des VSBG à la justice et favorisant l'impunité contre les auteurs des crimes**
 - Ignorance de la loi et des procédures et non-application des textes;
 - Peur de stigmatisation et de représailles;
 - Manque de moyens financiers (frais liés à la procédure),
 - Pesanteurs socio-culturelles; Manque de confiance à la justice/police; Fuite des auteurs, etc.
 - Impunité des auteurs et règlement à l'amiable, corruption;
 - Problème de la délivrance des certificats médicaux qui freine les procédures;
 - Insuffisance des moyens et équipements techniques pour la recherche de la preuve (tests ADN, descente sur les lieux);
 - Absence d'un mécanisme de protection des victimes et témoins;
 - Banalisation du crime de VSBG.





3. Défis et Contraintes (suite)

- Liée à la Réparation des survivant(e)s:
 - Absence ou insuffisance des structures de prise en charge des survivantes
 - Absence de centre de réhabilitation des auteurs des VSBG (sauf en Angola);
 - Fonds de réparation insignifiants dans tous les Etats Membres ou inexistantes
 - Problématique de la constitution de la preuve;
 - Faible contribution au FSRD, seuls l'Angola, le Burundi, le Congo, la RDC, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Zambie y ont contribué;
 - Absence de poursuite contre les contingents étrangers présumés auteurs des VSBG dans les zones en conflit (cas de la RCA; RDC, Soudan du Sud)
 - Absence de données fiables sur les VSBG et de collaboration avec les instituts nationaux de statistiques;



5. Leçons apprises

- Les VSBG sont une violation des Droits humains, un problème de sécurité humaine, un problème de santé publique;
- La réparation et l'indemnisation des victimes des VSBG ne sont pas prises en compte dans les programmes DDR (Désarmement, Démobilisation et Réintégration)
- L'impunité des crimes de VSBG est généralisée malgré la ratification des instruments pertinents
- Néanmoins, la violence sexuelle et basée sur le genre est criminalisée et punie par les cours et tribunaux , car l'impunité n'est pas tolérée.

6. Solutions préconisées par les EM

■ Appui aux survivantes

- Simplifier les systèmes d'accueil et de soins pour les victimes de VSBG
- Doter les services concernés de techniciens ou praticiens capables de répondre aux besoins des personnes

■ Accès à la Justice

- Développer des canaux de communication efficaces et des cadres de coordination de tous les intervenants de la chaîne pénale des cas des VSBG
- Améliorer les mécanismes de collaboration entre les services judiciaires et les établissements de santé dans une perspective de simplification de l'accès des victimes aux différents services

■ Formations

- Organiser des séances de formations entre les magistrats et les médecins sur l'interprétation commune des instruments juridiques et des certificats d'expertise médico-légale ;
- Poursuivre les formations des forces de sécurité et du personnel judiciaire pour qu'ils disposent des compétences adéquates pour prévenir la violence et soutenir les victimes.

6. Solutions préconisées par les EM (Suite)

■ Prévention

- Vulgariser les instruments juridiques internationaux, régionaux, sous régionaux et nationaux sur les VSBG
- Travailler en étroite collaboration avec les ministères impliqués dans la lutte contre les VSBG

■ Réparation

- Mettre en place des mesures d'accompagnement pour les victimes et les témoins des cas de VSBG
- Développer une base de données des cas de VSBG
- Octroyer des micro crédits rotatifs aux victimes survivantes de VSBG

7. Recommandations

- Renforcer le plaidoyer pour la domestication effective des 3 Protocoles et leur application;
- Mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources auprès des Etats pour alimenter le FSRD afin d'appuyer les victimes de VSBG et leur faciliter l'accès aux moyens de subsistances et aux revenus;
- Conduire les campagnes sur la masculinité positive « **Are You Man enough to stop SGBV ?** » dans les pays et nommer des champions pour la lutte contre les VSBG;
- Renforcer le réseau des journalistes, des professionnels des Média et des Points Focaux communication de la CIRGL afin qu'ils dénoncent les cas de VSBG;
- Mettre en place les tribunaux spéciaux, chambres et procédures spéciales;
- Appuyer le fonctionnement des chambres spécialisées.
- Mobiliser des ressources pour constituer un fonds d'indemnisation et de réparation.

8. Conclusion

- Malgré les progrès réalisés dans l'élaboration des législations contre la violence fondée sur le genre, il est nécessaire que les Etats puissent se réengager à mettre en application les textes.
- Des initiatives réparatrices pour éradiquer et réprimer les violences faites aux femmes et aux filles doivent être mises en place
- Nous devons changer nos us et coutumes en brisant le silence et en dénonçant ces actes odieux dont nul n'est à l'abri;
- Mener des campagnes pour une masculinité positive
- Œuvrer pour des initiatives qui promeuvent les droits de l'homme;
- Ensemble nous serons plus efficaces



- Je vous remercie
- شكرا (Shukraan)
- Thank You
- Obrigada

